

Compte rendu de la CAPD du 12 février 2007

La CAPD examinant les promotions des instituteurs pour l'année civile 2007 s'est réunie le 12 février à 9 h.

Le SE-UNSA a rappelé les textes prévoyant le remplacement des délégués du personnel lors des CAPD. Trop souvent, les suppléants ne sont pas remplacés.

Il reste actuellement environ 130 instituteurs dans le département.

Le SE-UNSA a pointé les difficultés liées à l'extinction du corps des instituteurs initialement prévue pour 2007 :

- les personnels en disponibilité ou en congé longue durée ne peuvent être intégrés dans le corps des PE compte tenu de leur position administrative,
- certains collègues n'ayant pas 15 ans de services actifs n'ont pas fait le choix de l'intégration afin de pouvoir bénéficier du droit au départ à la retraite à l'âge de 55 ans.

Le SE-UNSA a affirmé sa volonté de voir perdurer les dispositifs d'intégration par liste d'aptitude et par concours,

Le SE-UNSA a également demandé que les moyens non utilisés dans le cadre de l'intégration par liste d'aptitude puissent être utilisés pour augmenter le contingent de la hors-classe des PE. En effet, il est actuellement le plus faible de tous les corps de l'Education Nationale.

		Nb	Barème dernier promu
9è échelon	choix	3	46,167
	mi-choix	10	45,158
10è échelon	choix	2	51,189
	mi-choix	5	53,244
11è échelon	choix	2	62,158
	mi-choix	4	61,000